



Atelier régional des experts africains organisé dans le cadre du projet « Strengthening Implementation and Enforcement of the Arms Embargo on North Korea » (SAENK), Le Cap, Afrique du Sud, 11 au 13 juin 2019

Rapport

Contexte

Le projet SAENK a pour ambition de renforcer la mise en œuvre et le respect des sanctions imposées par l'ONU à la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord), notamment en identifiant et en diffusant les bonnes pratiques élaborées à l'échelle nationale et les enseignements tirés de la mise en œuvre des sanctions de l'ONU à l'échelle régionale. Dans ce cadre, l'équipe du projet a organisé l'atelier régional des experts africains qui s'est tenu au Cap dans l'intention de :

- (1) sensibiliser les participant-e-s au spectre des sanctions imposées par l'ONU à la Corée du Nord et aux techniques utilisées pour contourner l'embargo sur les armes ;
- (2) créer un espace d'échanges consacré aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés de la mise en œuvre des sanctions décrétés par les Nations unies à l'encontre de la Corée du Nord, et notamment de l'embargo sur les armes ; et
- (3) encourager la diffusion des informations relatives aux mesures les plus efficaces pour prévenir, détecter et contrer les actes accomplis en violation de l'embargo.

Ce rapport synthétise les résultats de l'atelier qui s'est déroulé dans la capitale sud-africaine du 11 au 13 juin 2019.

Partenariats et participation

Cet atelier a été organisé conjointement par le Small Arms Survey, le ministère néerlandais des Affaires étrangères et la Security and Violence Initiative de l'université du Cap. Y ont pris part dix-sept représentant-e-s des ministères des Affaires étrangères ou de la Défense, des bureaux nationaux centraux d'INTERPOL et des forces de police de 13 États d'Afrique centrale, de l'Est, australe et de l'Ouest¹.

Structure et déroulement de l'atelier

¹ Les délégué-e-s présent-e-s représentaient les États suivants : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Benin, le Botswana, l'Éthiopie, Madagascar, le Mali, le Mozambique, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Sénégal, la Tanzanie et le Zimbabwe.

Les participant.e.s à l'atelier ont assisté à des communications présentées par des membres du Small Arms Survey ; fait part des expériences menées dans leur pays et des bonnes pratiques identifiées ; pris part à un exercice de renforcement des compétences ; et contribué à un travail d'évaluation des besoins qu'il conviendrait de satisfaire pour que les États représentés se mettent en conformité avec les dispositions de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Corée du Nord.

L'équipe du Small Arms Survey a notamment proposé :

- un aperçu des sanctions décrétées par l'ONU à l'encontre de la Corée du Nord, et notamment de l'embargo sur les armes et des conditions indispensables au respect de celui-ci ;
- une revue de la mécanique des flux d'armes illicites en provenance de Corée du Nord (sources d'approvisionnement, itinéraires, méthodes, et techniques de contrebande) ;
- une présentation générale portant sur les volets de la réglementation du courtage des armes applicables au trafic d'armes provenant de Corée du Nord ; et
- un exposé sur l'utilisation, par la Corée du Nord, de ses ambassades et de son personnel diplomatique pour mener des activités illicites relevant du trafic d'armes, complété par des recommandations et des propositions de stratégies de lutte contre ces pratiques.

Au cours de cet atelier, l'équipe du projet SAENK a présenté et testé des extraits – dans leur version préliminaire – des guides pratiques sur la mise en œuvre et le respect de l'embargo sur les armes imposé à la Corée du Nord et de la note d'information sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de cet embargo. Un certain nombre de participant.e.s ont, à cette occasion, apporté leur contribution en faisant part de leur propre expérience des tentatives de violation des sanctions imposées par les Nations unies à la Corée du Nord. Il convient notamment de souligner l'intérêt que présentent les mesures prises par l'Afrique du Sud pour détecter les flux d'armes illicites, notamment en provenance de Corée du Nord.

Les participant.e.s à l'atelier ont évoqué les sujets suivants :

- les sanctions de l'ONU et la mise en œuvre des embargos sur les armes ;
- les politiques et lois nationales relatives aux violations des sanctions imposées par l'ONU ;
- les techniques d'évaluation des risques et les méthodes de détection ; et
- les informations sur les autorités nationales chargées de la mise en œuvre et du respect des sanctions imposées par l'ONU.

Des experts de différents pays ont souligné le caractère fondamental des deux éléments suivants dans le cadre de la lutte contre les flux illicites d'armes classiques en provenance de Corée du Sud :

- (1) l'élaboration et l'utilisation de stratégies et d'outils permettant l'identification des sociétés écrans et des courtiers qui violent les sanctions, dont celles et ceux qui sont basés dans des pays tiers ; et
- (2) les échanges d'informations entre États (sous la forme d'une coopération interagences).

Les discussions particulièrement interactives qui ont eu lieu au cours des différentes sessions de cet atelier ont permis d'établir des liens avec le Traité sur le commerce des

armes et des correspondances entre les priorités du projet SAENK et les expériences actuellement menées au sein de la Communauté de développement d'Afrique australe dans le domaine de la réglementation des activités relevant du courtage en armement.

Les participant·e·s se sont accordés sur quatre éléments indispensables à la mise en place d'un mécanisme efficace d'application des sanctions :

- (1) *disposer d'un cadre légal général* (il est nécessaire de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives aux sanctions imposées à la Corée du Nord au moyen d'actions d'ordre réglementaire et administratif, par exemple en élaborant des procédures d'immatriculation et de surveillance des courtiers en armement et d'autres permettant d'engager des poursuites pénales à l'encontre des courtiers qui violent l'embargo sur les armes) ;
- (2) *diffuser l'information* (il est nécessaire d'échanger des informations entre départements d'un même gouvernement et entre gouvernements pour repérer les cargaisons, marchandises, itinéraires et courtiers suspects) ;
- (3) *assurer le suivi de l'application de l'embargo* (il est nécessaire de tirer profit des points d'entrée sur le territoire pour mieux surveiller des transferts et de mettre à jour la liste noire des individus qui mènent des activités illégales relevant de la fabrication, du commerce, du transfert, de la détention et du transport d'armes illicites) ; et
- (4) *faire respecter les sanctions* (dans la plupart des pays représentés, les auteurs de violations de l'embargo sont passibles de poursuites pénales, et les pouvoirs d'inspection, d'interdiction et de saisie des cargaisons illicites sont délégués aux autorités nationales pertinentes).

Les débats n'ont donné lieu à aucune véritable controverse, mais les participant·e·s ont estimé que les éléments suivants sont plus complexes, mal connus ou litigieux :

- *les procédures relatives à l'octroi de licences, à la certification des utilisateurs finaux et aux vérifications après la livraison* (nombre des États représentés n'en disposent pas) ;
- *l'établissement des rapports* (les participant·e·s jugent indispensable de mettre en place des échanges d'information entre les acteurs chargés de la mise en œuvre des sanctions décrétées par l'ONU à l'encontre de la Corée du Nord – particulièrement sur les saisies d'armes et l'élimination des armes saisies –, principalement par le biais des rapports soumis à l'ONU par les autorités gouvernementales concernées sur la base des modèles de rapport fournis) ;
- *les saisies* (certains États ne semblent pas certains de leurs prérogatives en matière d'inspection et de saisie des navires opérant en haute mer) ; et
- *la responsabilité des États* (de manière générale, les États ne savent pas s'ils sont responsables des cargaisons qui circulent sur leur territoire à destination de pays limitrophes enclavés, ou si ce sont les États ou personnes destinataires qui assument cette responsabilité et se doivent donc de respecter les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité des Nations unies).

L'exercice de renforcement des compétences (fondé sur deux études de cas fictives portant respectivement sur les thèmes « approvisionnement » et « transbordement/interdiction ») a permis aux participant·e·s de se familiariser avec les problématiques rencontrées à l'échelon national quand un État est confronté à une tentative de violation, par la Corée du Nord, de différents aspects de l'embargo sur les armes imposé au pays. Ils ont ainsi renforcé leur capacité à évaluer les risques en la matière en menant une réflexion commune sur les différentes étapes à franchir pour autoriser un achat ou un transbordement d'armes et sur les facteurs à prendre en compte :

- les obligations en matière d'établissement des rapports et de notification aux niveaux national, régional et international ;
- les facteurs externes susceptibles d'influer sur la décision, dont la conjoncture politique des pays limitrophes ;
- les circonstances dans lesquelles les autorités concernées ont ou peuvent avoir le droit de saisir et d'éliminer des cargaisons d'armes illicites ; et
- les obligations politiques et juridiques qui résultent de ces différents processus.

Dans le cadre de ces discussions, les représentant-e-s de plusieurs gouvernements ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par le Small Arms Survey pour contribuer au renforcement de la mise en œuvre des sanctions décrétées par l'ONU à l'encontre de la Corée du Nord. Certains d'entre eux ont évoqué la possibilité de demander une assistance dans ce domaine, notamment sous la forme :

- d'éventuelles visites de terrain du Small Arms Survey et du Groupe d'experts sur la RPDC qui leur permettraient de mieux détecter les cargaisons illicites ;
- de conseils relatifs à la rédaction des rapports nationaux sur la mise en œuvre des sanctions ;
- d'une aide à l'élaboration d'une stratégie efficace de communication avec le grand public ; et
- d'une aide à l'utilisation des nouvelles technologies de surveillance des déplacements d'armes suspects.

Les personnes suivantes ont assuré l'animation de l'atelier :

Sigrid Lipott, Small Arms Survey, Genève, Suisse

David Atwood, Small Arms Survey, Genève, Suisse

Matt Schroeder, Small Arms Survey, Genève, Suisse

Guy Lamb, Security and Violence Initiative, Université du Cap, Afrique du Sud

Lameez Mota, Security and Violence Initiative, Université du Cap, Afrique du Sud

26 juin 2019

L'atelier qui s'est tenu du 11 au 13 juin 2019 a été organisé grâce au soutien financier du Royaume des Pays-Bas.



Kingdom of the Netherlands



Small Arms Survey
Maison de la Paix 2E
Chemin Eugène-Rigot 2
CP 1672 - 1211 Geneva 1, Switzerland
t +41 22 908 5777 f +41 22 732 2738
e sas@smallarmssurvey.org w www.smallarmssurvey.org



Renforcer la mise en œuvre des sanctions de l'ONU à l'échelle nationale :

un atelier d'échanges d'information et de renforcement des compétences à l'intention
des experts nationaux du continent africain

Marriott Breakwater Hotel
Le Cap, Afrique du Sud

11-12-13 Juin 2019

PROGRAMME

MARDI 11 JUIN 2019	
HEURE	ACTIVITÉ
journée	Arrivée des délégué·e·s
19h00- 20h00	Cocktail de bienvenue
MERCREDI 12 JUIN 2019 JOUR 1	
HEURE	SUJET
08h30-09h00	Arrivée et enregistrement des participant·e·s
09h00-09h20	Ouverture Mot de bienvenue (Safety and Violence Initiative) Le projet en bref (Small Arms Survey) Objet de l'atelier (Small Arms Survey)
09h20-09h30	Accueil officiel : le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud

09h30-10h00	<p>Introductions</p> <p>Le Small Arms Survey</p> <p>La Safety and Violence Initiative</p> <p>Présentation des participant·e·s (Safety and Violence Initiative)</p> <p>Le programme en bref (Small Arms Survey)</p>
10h00-10h30	<p>Session 1. Les sanctions et l’embargo sur les armes imposés par les Nations unies à la RPDC. Que faut-il en savoir ? (un document d’information sera mis à la disposition des participant·e·s))</p> <p>Exposé : Dr. Sigrid Lipott, Small Arms Survey</p> <p>Questions/Discussion</p>
10h30-11h00	PAUSE CAFÉ / THÉ
11h00-11h45	<p>Session 2. Les mécanismes du trafic illicite en provenance de la RPDC (1^{re} partie) : sources d’approvisionnement, itinéraires et méthodes</p> <p>Exposé : M. Matt Schroeder, Small Arms Survey</p> <p>Questions/Discussion</p>
11h45-12h30	<p>Session 3. Les mécanismes du trafic illicite en provenance de la RPDC (2^e partie) : les techniques de contrebande</p> <p>Exposé : M. Matt Schroeder, Small Arms Survey</p> <p>Questions/Discussion</p>
12h30–13h30	DÉJEUNER
13h30–15h00	<p>Session 4. Présentations par pays</p> <p>Ouganda Madagascar Zimbabwe Tanzanie</p> <p>Modération : Safety and Violence Initiative</p>

15h00–15h30	<p>Session 5. Étude de cas. L'exemple sud-africain : les bonnes pratiques en matière de détection des cargaisons illicites et d'intervention le cas échéant.</p> <p>Exposé : M. Esra Makhosonke Jele, directeur de la Direction pour le contrôle des armes classiques, ministère de la Défense, gouvernement sud-africain</p> <p>Discussion</p> <p>Modération : Safety and Violence Initiative</p>
15h30–16h00	PAUSE CAFÉ / THÉ
16h00–17h00	<p>Session 6. Les conséquences des problématiques évoquées lors des sessions précédentes sur les mesures prises à l'échelle nationale : une revue des pratiques et besoins nationaux</p> <p>Discussion</p> <p>Modération : Small Arms Survey</p>
17h00-17h10	Photographie de groupe
JEUDI 13 JUIN 2019 JOUR 2	
09h00-10h00	<p>Session 7. Mettre en œuvre et faire respecter l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies à la RPDC : stratégies et contre-stratégies</p> <p>Discussion interactive</p> <p>Animation : Small Arms Survey</p>
10h00-11h15	<p>Session 8a. Exercice pratique de renforcement des compétences</p> <p>Animation : Small Arms Survey et Safety and Violence Initiative</p>
11h15–11h45	PAUSE CAFÉ / THÉ
11h45-12h45	<p>Session 8b. Compte-rendu de l'exercice de renforcement des compétence</p> <p>Rapports des délégué·e·s</p> <p>Discussion</p>

	Animation : Small Arms Survey et Safety and Violence Initiative
12h45 – 13h45	DÉJEUNER
13h45–14h45	Session 9. De quoi avez-vous besoin ? Assistance requise sous la forme de visites du Small Arms Survey pour mener une étude de cas visant à une meilleure détection du trafic illicite Modération : Small Arms Survey
14h45–15h15	Questionnaire d'évaluation Distribué par le Small Arms Survey
15h15–15h45	Remarques finales et remerciements Safety and Violence Initiative et Small Arms Survey
 VENDREDI 14 JUIN 2019 DÉPART 	

L'atelier qui s'est tenu du 11 au 13 juin 2019 a été organisé grâce au soutien financier du Royaume des Pays-Bas.



Kingdom of the Netherlands